

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 12 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	12 avr. 2023	12 avr. 2023
Commentaires : Au moment de la visite, la dernière inspection de surveillance ainsi que le rapport d'inspection annuel n'étaient pas affichés. Une discussion a eu lieu avec la responsable. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	17 avr. 2023	
Commentaires : Une éducatrice n'avait pas son cours de premiers soins au moment de l'inspection de surveillance. Une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide devra être dans son dossier.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

-Le ratio enfant-éducatrice/éducateur. (conforme)

-Les rapports d'inspections, le permis, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur. (conforme)

Une discussion avec la responsable a eu lieu au sujet d'ajouter la routine quotidienne pour les après-classes (demi-journée et journée complète) à l'entrée de l'établissement.

- De l'eau potable est servie tout au long de la journée. (conforme)

-Les enfants en bas âge sont surveillés en tout temps pendant qu'ils mangent ou boivent. (conforme)

- Les dossiers des membres du personnel. Une mise à jour a été effectuée avec la vérification d'une copie de la vérification du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes

Commentaires généraux

vulnérables. Une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. (conforme)

Les jeux libres, le lavage des mains, la collation, une activité dirigée (peinture sur une feuille) ont été des moments observés pendant la visite d'inspection de surveillance.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 avril 2023

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2023

Date